

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 30 MARS 2009**

**A 20 H 30**

- N° 12/2009 Approbation du Conseil Municipal du 26 février 2009
  - N° 13/2009 Taux des quatre taxes locales
  - N° 14/2009 Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2008 - Vote du budget primitif 2009 –
  - N° 15/2009 Budget de l'Eau - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2008 - Vote du budget primitif 2009
  - N° 16/2009 Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2008 - Vote du budget primitif 2009
  - N° 17/2009 Budget du Lotissement les Clos- Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2008 - Vote du budget primitif 2009
  - N° 18/2009 Budget du Lotissement sous l'Epine - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Clôture du Budget
  - N° 19/2009 Contribution au SIVUIS
  - N° 20/2009 Programme ONF 2009
  - N° 21/2009 Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil
  - N° 22/2009 Participation communale à l'achat de composteurs
  - N° 23/2009 Participation communale pour les réseaux unitaires au titre des eaux pluviales
  - N° 24/2009 Contrat d'assurances responsabilité civile et indemnités contractuelles pour les mercredis récréatifs
  - N° 25/2009 Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services
  - N° 26/2009 Budget Principal – programme d'investissement 2009 – demandes de subventions
  - N° 27/2009 Budget de l'Eau – programme d'investissement 2009 – demandes de subventions
  - N° 28/2009 Questions diverses
-

### **Délibération n° 12/2009**

#### **Approbation du Conseil Municipal du 26 février 2009**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 26 février 2009

Considérant la délibération n°4/2009 « Tarifs municipaux - déneigement », Monsieur Jean-Louis THOMAS demande qu'il soit procédé à une consultation en septembre 2009.

---

### **Délibération n° 13/2009**

#### **Taux des quatre taxes locales**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**FIXE** ainsi l'imposition directe locale pour 2009

	<b>Bases</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'habitation	1 565 000,00	9,29	145 389,00
Taxe foncière (bâti)	1 293 000,00	15,08	194 984,00
Taxe foncière (non bâti)	27 300,00	25,31	6 910,00
Taxe professionnelle	3 885 000,00	6,66	258 741,00
<b>Produit total</b>			<b>606 024,00</b>

---

### **Délibération n° 14/2009**

#### **Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion - Vote du Compte Administratif - Affectation des Résultats 2008 - Vote du budget primitif 2009 -**

##### **Approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2008, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**ADOpte** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2008.

##### **Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**VOTE** le Compte Administratif 2008 tel qu'il figure en annexe, sauf 7 abstentions : Mesdames Grémillet et Da Silva, Messieurs Sibille, Thomas, Hantz, Hurel, Bluntzer

**APPROUVE** la note administrative jointe relative aux restes à réaliser 2008

**PRECISE** que les résultats 2007 incluent les résultats du Budget Assainissement et de la Déchetterie, arrêtés aux montants suivants :

**1) Déchetterie**

- déficit de fonctionnement	9 043,40 €
- excédent d'investissement	15 313,91 €

**2) Budget Assainissement**

- excédent de fonctionnement	36 866,39 €
- excédent d'investissement	168 765,79 €

**Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AFFECTE** partiellement l'excédent de fonctionnement au Budget du CCAS à hauteur de  
1 012,02 €

**REPORTE** le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit  
369 203,33 €

**REPORTE** l'excédent de la section d'investissement, soit  
227 450,99 €

**Vote du Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, sauf 6 abstentions : Mesdames Grémillet et Da Silva, Messieurs Sibille, Thomas, Hantz, Hurel :

**VOTE** le Budget Primitif 2009 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 639 146,99 €	1 639 146,99 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 333 095,47 €	1 333 095,47 €

**PRECISE** que le solde de liquidation du syndicat de déchetterie revient à la Communauté de Communes et les crédits budgétaires nécessaires à ce remboursement sont prévus à l'article 678.

**Délibération n° 15/2009**

**Budget de l'Eau - Approbation du Compte de Gestion - Vote du Compte Administratif - Affectation des Résultats 2008 - Vote du budget primitif 2009**

**Approbation du Compte de Gestion**

Le Compte de Gestion 2008, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**ADOPTÉ** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2008.

**Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**VOTE** le Compte Administratif 2008 tel qu'il figure en annexe

**Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AFFECTÉ** partiellement l'excédent de fonctionnement à la section investissement à hauteur de 3 651,36 €

**REPORTÉ** le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 53 032,07 €

**REPORTÉ** l'excédent de la section d'investissement, soit 26 116,30 €

**Vote du Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**VOTE** le Budget Primitif 2009 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	164 435,09 €	164 435,09 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	360 158,77€	360 158,77 €

**PRECISE** que le temps de travail de l'agent technique chargé du réseau d'eau sera supporté à hauteur de 50 % et le temps de travail de l'agent administratif sera supporté à hauteur de 1 % par le Budget de l'Eau.

---

**Délibération n° 16/2009**

**Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion - Vote du Compte Administratif - Affectation des Résultats 2008 - Vote du budget primitif 2009**

Le Compte de Gestion 2008, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**ADOPTE** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2008

**Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**VOTE** le Compte Administratif 2008 tel qu'il figure en annexe.

**Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**AFFECTE** partiellement l'excédent de la section de fonctionnement à la section investissement à hauteur de 2 441,67 €

**REPORTE** le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 88 948,06 €

**REPORTE** l'excédent de la section d'investissement, soit 2 600,37 €

**Vote du Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**VOTE** le Budget Primitif 2009 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	172 222,20 €	172 222,20€
<b>INVESTISSEMENT</b>	11 712,04 €	11 712,04 €

---

**Délibération n° 17/2009**

**Budget du Lotissement « Les Clos » - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2008 - Vote du budget primitif 2009**

Le Compte de Gestion 2008, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**ADOPTE** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2008

**Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**VOTE** le Compte Administratif 2008 tel qu'il figure en annexe.

### **Affectation des Résultats**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**REPORTE** l'excédent de la section de fonctionnement, soit 111 080,59 €

**REPORTE** le déficit de la section d'investissement, soit 271 313,09 €

### **Vote du Budget Primitif**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**VOTE** le Budget Primitif 2009 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	653 693,24 €	653 693,24 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	598 159,71 €	598 159,71 €

---

### **Délibération n° 18/2009**

#### **Budget du Lotissement sous l'Epine - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Clôture du Budget**

Le Compte de Gestion 2008, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**ADOpte** le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2008

### **Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**VOTE** le Compte Administratif 2008 tel qu'il figure en annexe.

### **Clôture du Budget**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**DECIDE** de la clôture du Budget du Lotissement sous l'Epine

**AUTORISE** la passation de toutes les écritures relatives à cette clôture

---

### **Délibération n°19/2009**

## **Contribution au SIVUIS**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**S'OPPOSE** à la fiscalisation de sa contribution au SIVUIS

---

## **Délibération n° 20/2009** **Programme ONF 2009**

Conformément à l'application du régime forestier, l'Office National des Forêts a établi le programme d'actions au titre de l'année 2009 pour les travaux à entreprendre en forêt communale et a présenté la liste des coupes à marteler en 2009.

L'ensemble du Conseil Municipal a été destinataire des documents correspondants.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**DECIDE** l'inscription de 70 310 €HT au titre des travaux 2009, répartis de la façon suivante :

- investissement            6 670,00 €HT
- fonctionnement        63 640,00 €HT

**PRECISE** que le programme « mise aux normes de la route de Voyemont – zones de captages de sources » d'un montant de 12 160 €HT sera pris en charge par le Budget de l'Eau, dans le cadre de la protection des sources.

**DONNE** pouvoir au Maire pour assurer l'exécution de l'ensemble des travaux, signer les documents, devis et conventions de maîtrise d'oeuvre correspondants

**DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits aux Budgets primitifs 2009 de l'Eau et de la Forêt

**DEMANDE** à l'ONF d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier sous réserve de la modification suivante :

- retrait de la parcelle forestière n° 48 de l'assiette 2009.
- 

## **Délibération n° 21/2009**

### **Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil**

Monsieur le Maire annonce les chiffres du dernier recensement pour les Communes de Jarménil et de Pouxoux :

- Jarménil            429 habitants
- Pouxoux            1 985 habitants

Puis, il expose, que compte tenu de ces chiffres, la répartition des participations des Communes et Pouxoux et de Jarménil doit être révisée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**DECIDE** de répartir les participations communales à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil de la façon suivante :

- participation de Jarménil    18 %
- participation de Pouxoux    82 %

**DIT** que les participations 2009 s'élèvent à :

- 5 000,00 € pour Jarménil
- 22 780,00 € pour Pouxoux

---

### **Délibération n° 22/2009**

#### **Participation communale à l'achat de composteurs**

Le Maire rappelle la délibération n° 02 du 26 février 2009 par laquelle le Conseil Municipal a fixé la participation communale à l'achat de composteurs et explique que, pour des raisons pratiques, le SICOVAD préfère encaisser le prix global du composteur, charge à la commune de rembourser les particuliers à hauteur de sa participation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**AUTORISE** le remboursement direct des particuliers à hauteur de la participation communale définie dans la délibération n° 02/2009

**RAPPORTE** partiellement la délibération n° 02/2009 pour ce qui concerne la procédure administrative de prise en charge financière.

---

### **Délibération n° 23/2009**

#### **Participation communale pour les réseaux unitaires au titre des eaux pluviales**

Le Maire donne lecture du courrier du 20 février 2009 du Président de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle qui expose que lors du Conseil communautaire du 28 janvier 2009, il a été décidé d'instaurer une participation communale pour les réseaux unitaires au titre des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe avec la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle qui fixe, à compter du 1er janvier 2009, la contribution à 0,45 €HT le mètre linéaire

**PRECISE** que cette contribution s'élève à 3 034,80 €HT pour 2009

**DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

---

### **Délibération n° 24/2009**

#### **Contrat d'assurances responsabilité civile et indemnités contractuelles pour les mercredis récréatifs**

Le Maire fait part de la proposition de Ciade relative au contrat d'assurances responsabilité civile et indemnités contractuelles pour 11 mercredis récréatifs.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'assurances responsabilité civile et indemnités contractuelles pour 11 mercredis récréatifs, basé sur 27 participants (25 enfants et 2 employées) à compter du 1er avril 2009 pour un montant de 235,95 €.



---

**Délibération n° 25/2009****Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services**

Le Maire expose qu'il convient de renouveler le contrat avec notre prestataire informatique SEGILOG.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la SAS SEGILOG pour une durée de 3 ans, à compter du 15 avril 2009 aux conditions suivantes :

- droit d'utilisation : 3 348,00 €HT par an
- maintenance et formation : 372,00 €HT par an

---

**Délibération n° 26/2009****Budget Principal – programme d'investissement 2009 – demandes de subventions**

Le Maire expose que les programmes d'investissements suivants, inscrits au Budget Primitif 2009, sont susceptibles de bénéficier de subventions.

	<b>IMPUTATIONS</b>	<b>TTC</b>
<b>Voirie 2009</b>	2315/245	208 970,00
<b>Grosses réparations bâtiments</b>	2315/233	28 000,00
accès handicapés Mairie		
<b>Bâtiments communaux</b>	2315/246	20 320,00
<b>meublier école maternelle</b>	2184/247	7 250,00
<b>Terrain multisport</b>	2315/248	75 000,00
<b>Etude énergétique bâtiments</b>	2031/250	15 000,00
<b>Bibliothèque</b>	2315/251	20 000,00

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**DECIDE** de l'ensemble de ces acquisitions et de ces travaux

**SOLLICITE** la meilleure subvention possible du Conseil Général des Vosges.

---

**Délibération n° 27/2009****Budget de l'Eau – programme d'investissement 2009 – demandes de subventions**

Le Maire expose que les programmes d'investissements suivants, inscrits au Budget Primitif 2009, sont susceptibles de bénéficier de subventions.

	<b>IMPUTATIONS</b>	<b>TTC</b>
<b>Rue sous le bois</b>	2315/17	72 025,00
<b>Sources</b>	2315/19	226 900,00

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

**DECIDE** de l'ensemble de ces acquisitions et de ces travaux

**SOLLICITE** la meilleure subvention possible du Conseil Général des Vosges et de l'Agence de l'Eau.

---